

Travaux de la Chambre

M. Pinard: Madame le Président, comme je l'ai dit hier, la journée de demain est une journée d'opposition.

[Français]

Madame le Président, en ce qui concerne la semaine prochaine, lundi, nous allons continuer le débat en 2^e lecture du projet de loi C-139, qui vise à amender la loi de l'impôt, et selon le progrès fait lundi dans l'étude de ce projet de loi, nous pourrions alors établir les travaux pour mardi et jeudi prochains. Selon toute vraisemblance, nous pourrions mardi continuer l'étude du projet de loi C-143 qui vise à autoriser le gouvernement à emprunter une certaine somme d'argent.

Cependant, j'ai fait quelques propositions au parti progressiste conservateur concernant trois projets de loi, et selon sa réponse, nous pourrions très bientôt consacrer le temps nécessaire pour compléter l'étude en 3^e lecture de trois projets de loi urgents, premièrement, le projet de loi C-95, loi sur les paris collectifs, lequel prévoit des fonds importants pour les Jeux olympiques de Calgary; deuxièmement, le projet de loi C-130, relatif à l'aide financière à certaines institutions financières internationales, qui est très urgent, et troisièmement, le projet de loi C-136 qui vise à bonifier les intérêts au profit des petites entreprises.

Alors, en ce qui concerne ces trois projets de loi, si j'obtiens une réponse favorable à la suggestion que j'ai faite au parti progressiste conservateur, nous pourrions consacrer la journée de mardi à compléter les débats relatifs à leur adoption et, jeudi prochain, nous pourrions alors étudier la loi sur le pouvoir d'emprunt, savoir le projet de loi C-143.

Alors actuellement, ce qui est déterminé, c'est que lundi, ce sera l'étude du projet de loi C-139, et j'aviserais également en ce qui concerne les travaux de mardi, tenant compte des réactions du leader à la Chambre du parti progressiste conservateur et, bien sûr, du progrès que nous ferons dans l'étude du projet de loi relatif à la loi de l'impôt.

[Traduction]

M. Lewis: Madame le Président, je me demande si le leader du gouvernement à la Chambre pourrait nous expliquer une tendance qui semble vouloir s'implanter. Le leader du gouvernement à la Chambre a dit hier, et répété aujourd'hui, qu'il allait réserver la journée de demain, un vendredi, à l'opposition. Ce sera la quatrième journée réservée à l'opposition depuis la reprise. Deux autres de ces jours tombaient un vendredi, une courte journée.

Le leader du gouvernement à la Chambre se rend compte, j'en suis sûr, que ce faisant, il réduit la période de temps accordée à l'opposition pour débattre des questions. En fait, si les jours désignés tombaient tous un vendredi, le gouvernement priverait ainsi l'opposition de 25 heures ou de 20 p. 100 du temps consacré à ces débats. Madame le Président, c'est une forme de clôture déguisée. Je demande au leader du gouvernement à la Chambre de nous assurer qu'il traitera l'opposition plus équitablement à l'avenir, de façon à régler la question et à éviter un long débat éventuel sur la question de privilège.

[Français]

M. Pinard: Madame le Président, depuis le début de l'expérience que nous faisons de la réforme parlementaire, il n'y a plus de journées courtes, parce qu'effectivement il n'y a plus d'heures des députés le vendredi, et que ce jour constitue une journée beaucoup plus longue que les vendredis traditionnels. Au surplus, je peux assurer l'honorable député que nous n'utiliserons pas le genre de trucs qu'ils utilisent à l'occasion des jours réservés au gouvernement, que nous ne réduirons pas la durée des journées de l'opposition en faisant entendre le sonnerie indûment, et que nous ne nous livrerons pas à des tactiques dilatoires pour les empêcher de considérer les affaires émanant des députés.

Ceci étant dit, je n'ai pas l'intention de toujours désigner des vendredis comme journées de l'opposition. Cela dépend bien sûr de l'évolution des travaux de la Chambre, et également du progrès que nous faisons dans l'étude de certaines mesures législatives, et je peux assurer l'honorable député que je vais prendre sa suggestion en sérieuse considération en ce qui concerne les autres journées d'opposition à venir. Cependant, je voudrais l'assurer que, si on examine le temps consacré à l'étude des travaux à une journée donnée, il est établi qu'en moyenne nous consacrons beaucoup plus de temps à une journée réservée à l'opposition même le vendredi par rapport au temps consacré aux affaires du gouvernement un autre jour de la semaine, à cause des mesures dilatoires utilisées par le parti de l'opposition depuis quelques semaines.

[Traduction]

M. Lewis: Je voudrais simplement faire une mise au point, madame le Président; le vendredi, nous ne disposons que de midi à 13 heures et de 14 heures à 17 heures, soit quatre heures, mais les lundi, mardi et jeudi nous avons quatre heures 45 minutes à notre disposition. C'est précisément cela que je voulais faire remarquer à la Chambre et au leader du gouvernement.

M. Rose: Madame le Président, en ce qui concerne les travaux de la Chambre pour la semaine prochaine, je n'ai pas assisté à la réunion des leaders à la Chambre et notre leader suppléant est absent. Toutefois, son chef de cabinet m'a fait savoir que notre parti—et nous savons parfaitement que c'est le gouvernement qui fixe l'ordre des travaux—n'est pas particulièrement enchanté de l'idée de mettre en discussion les trois bills que le leader du gouvernement à la Chambre a mentionnés, car, sauf erreur, il n'en a pas été question à la réunion précédente. J'aimerais que ces réserves à propos des travaux de la Chambre pour la semaine prochaine soient consignées.

[Français]

M. Pinard: Madame le Président, je ne veux pas faire de commentaire sur ce qui a été discuté à la réunion des leaders parlementaires, mais je veux assurer l'honorable député qu'une proposition a été faite concernant les trois projets de loi dont j'ai parlé, et que je n'ai pas l'intention de les faire appeler au cours des prochains jours à moins de recevoir une réponse favorable autant de son parti que du parti progressiste conservateur.